

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 5 avril 2017 de M<sup>me</sup> et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Louise Trottet.**

Cette résolution a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2018. La commission l'a étudiée lors des séances des 15 octobre 2019 et 23 août 2022, sous les présidences de M<sup>me</sup> Anne Carron et M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Lors de la séance du 8 février 2017, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté la résolution R-203, qui précise: «Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre restent dressées au moment du déjeuner et du dîner, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 20 h.

**Séance du 15 octobre 2019**

*Audition de M. Pascal Spuhler, résolutionsnaire*

Durant cette séance, le résolutionsnaire auditionné s'est plaint d'un dysfonctionnement des bornes d'accès à la Vieille-Ville, et a rappelé des projets municipaux antérieurs (R-203, PR-1046) visant déjà à réglementer l'accès à la Vieille-Ville via les bornes rétractables, avec un plan théorique de 7 h 30 à 11 h 30 où le quartier est ouvert aux livraisons ainsi qu'au trafic individuel motorisé avec priorité piétonne, et un plan «nuit» (11 h 30 à 7 h 30) pour les zones piétonnes où seuls les ayants droit, véhicules d'urgence et les cycles sont

autorisés. En zone de rencontre, les bornes devraient être abaissées de 7 h à 20 h. En sus d'un non-respect de ces horaires, le résolutionsnaire a relevé des accidents en lien avec les bornes susmentionnées, et leur enjeu en lien avec les commerces du quartier concerné.

Suite à cette audition, la commission avait accepté l'envoi d'un courrier adressé à la police afin de connaître le nombre d'accidents et les raisons par 5 oui (2 MCG, 2 PLR, 1 PDC) et 8 abstentions (1 PDC, 1 Ve, 4 S, 1 UDC, 1 EàG).

### **Séance du 23 août 2022**

#### *Discussion et vote*

La police n'a jamais donné suite à la demande d'informations de la commission.

Un commissaire rappelle que ces bornes ne fonctionnaient pas bien en 2017 alors qu'à présent ce dysfonctionnement a été corrigé. Il ajoute que la Vieille-Ville est donc ouverte aux voitures dans les horaires impartis et se demande si cette résolution n'est pas obsolète. Il pense qu'il est donc possible de voter directement ce projet.

La résolution R-206 est refusée à l'unanimité des membres de la commission.